

AFFAIRE KERROUMI AHMED
Report du procès à la prochaine session

«La présence des experts est très importante étant donné qu'ils ont fait un constat sur les plaies sans donner leurs explications», a affirmé l'avocat de la défense, Me Fahim.

L'affaire du professeur Kerroumi Ahmed sera jugée lors de la prochaine session criminelle. Une telle mesure a été décidée hier, par le tribunal criminel d'Oran, suite au retrait de la défense après un débat bref et houleux ayant opposé les deux parties, les avocats de la défense et le président du tribunal. Aucune des deux parties devant passer au peigne fin l'affaire n'a pu ni influencer ni convaincre l'autre. Le président du tribunal criminel et les avocats de la défense ont été intransigeants dans leurs positions. La défense a, dès l'ouverture du procès demandé la convocation des médecins légistes. «Leurs déclarations seraient importantes», a souligné l'avocat de la défense, Me Fahim. Le président de chambre a, sur le champ, été catégorique en rejetant la demande dans une déclaration froide. «Je ne convoquerais pas les experts dont vous demandez la présence, le dossier est prêt aux débats d'autant que la Cour suprême a tranché», a-t-il répété à deux reprises.

Et la défense a, dans sa requête, demandé la présence des médecins légistes. «Le plus important est ce qui va se passer ici dans le procès», a répliqué Me Fahim de la défense. La défense veut sans aucun doute baser l'affaire à partir de nouveaux éléments à soustraire lors du déroulement du jugement. Elle a, à plusieurs reprises, expliqué sa démarche. En vain, le président du tribunal a été catégorique en rejetant d'abord la demande de la défense tout en déclarant à leur encontre que «vous êtes en train d'entraver le bon déroulement du procès». Le dossier d'accusation n'a pas été lu lorsque les deux avocats de la défense, Me Fahim et Me Medjdouba Abdelaziz sont passés à l'offensive en menaçant tout d'abord, de se retirer. La menace a été sur le champ exécutée lorsque le président du tribunal a indiqué que «le rapport d'expertise a été réalisé par des scientifiques dans un laboratoire scientifique». Et le juge de s'adresser à l'accusé pour demander son point de vue sur la poursuite du procès après le retrait de sa défense. «Le report de votre procès n'est pas à votre avantage», lui a expliqué le juge. «J'approuve la démarche de mes avocats», a répliqué le mis en cause à partir du box des accusés.

La défense n'a pas réagi fortuitement ni par simple hasard. Elle trouve juste de convoquer toutes les parties pouvant élucider les zones d'ombre contenues dans le dossier. Me Fahim de la défense dira, dans les coulisses du tribunal, que «leur expertise est très importante étant donné qu'ils ont fait un constat sur les plaies sans donner d'explications». Et d'ajouter que «on ne peut pas trancher cette affaire dans des conditions pareilles marquées par l'absence des témoignages-clés pouvant élucider l'affaire, les médecins légistes et la veuve du défunt». Dans le même enchaînement d'idées, Me Medjdouba a indiqué que «nous avons constaté à tous les niveaux plusieurs insuffisances dans le suivi de l'instruction, le procès équitable au sens des droits de l'homme, ne pouvait se tenir qu'en présence des experts, notamment ceux qui ont connu de près cette affaire», a-t-il expliqué. Et d'ajouter: «A propos de l'ADN, il y a deux rapports contradictoires, nous aimerions apporter des éclaircissements». «Quel est donc le rapport qu'on va prendre en compte?» s'est-il demandé avant de s'interroger d'un ton sec: «Mais pourquoi cette obstination à ne pas vouloir donner toute la lumière sur cette affaire?» L'affaire devait être jugée hier par le tribunal. Des 101 témoins, seuls 22 ont répondu aux convocations. Les amis du défunt, présents en force dans le tribunal, se sont, dès que le report eut été prononcé, manifestés en déclarant aux journalistes présents qu'ils revendiquent leur droit à la vérité sur la mort du professeur Kerroumi Ahmed. «Nous ne voulons pas un procès bâclé comme celui de l'affaire de Matoub Lounès», a affirmé un ami de feu Kerroumi.

Wahib AïT OUKLI

<http://www.l'expressiondz.com/actualite/182108-report-du-proces-a-la-prochaine-session.html>